PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Annexe n°1

DECISIONS ADMINISTRATIVES :

Concernant la DA 143/2023/A :
M. Cochet exploitait déjà la parcelle BK 31 appartenant à la commune. Dans le cadre de la mise en place des mesures de compensation, la commune a proposé à M. Cochet d'exploiter la parcelle conformément à l'arrêté préfectoral définissant les conditions des mesures de compensation. Le travail de rédaction du bail étant un peu long et la DREAL voulant des engagements immédiats, une convention d'occupation a été conclue par DA en attendant de pouvoir signer le bail pour lequel une délibération est prévue au Conseil Municipal du 27 novembre prochain.

Concernant la DA 144/2023/A :
La parcelle était exploitée auparavant par un agriculteur qui n'était pas intéressé par les conditions rendues obligatoires dans le cadre des mesures de compensation. L'exploitation de la parcelle a donc été proposée à M. Vial. Pour les mêmes raisons qu'expliquées pour la DA 143/2023/A, une convention d'occupation a été conclue par DA en attendant de pouvoir signer le bail pour lequel une délibération est prévue au Conseil Municipal du 27 novembre prochain.

LES DELIBERATIONS :

13 : Maison Maréchal-Durant, Mandat de vente à l'agence immobilière Immo Sud+

Historique récent du bien : Le 21 juin 2007, pendant le mandat de Mme Périllié, l'EPFL.RG a acquis, à la demande de la commune, la propriété « Maréchal-Durant » pour un montant de 450 000 € HT. L'objectif de la municipalité en place à l'époque était de créer une pépinière d'entreprises. Compte-tenu du coût trop élevé de l'opération prévue, la commune a par la suite souhaité intégrer ce bien dans une opération d'ensemble portant sur la création de logements. Dans ce cadre, il a été donné mandat à une agence immobilière de Vif pour vendre ce bien. Une première promesse unilatérale de vente a été signée en juillet 2013 puis résiliée, de même qu'une seconde en novembre 2015. Malgré plusieurs tentatives de montages opérationnels menées auprès de différents opérateurs, le projet de réalisation de logements et notamment de logements locatifs sociaux sur ces parcelles s'est révélé économiquement irréalisable. Par délibération en date du 9 décembre 2019 la commune a donc sollicité la sortie de réserve foncière auprès de l'EPFL.RG du tènement immobilier « ex. Maréchal-Durant » pour un montant de rachat de 506 614.13 € HT. La commune est donc propriétaire de ce bien depuis mai 2020. Un nouveau projet privé a émergé en mars 2021 avec la création de logements ainsi que la construction d'un bâtiment à usage d'habitation et/ou d'activité de service (type pôle médical) mais celui-ci a également été abandonné. Depuis l'été 2020, plusieurs échanges ont eu lieu avec un acheteur qui s'est déclaré intéressé en mai 2023 sans pour autant remettre une offre écrite d'achat.